



# ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Code RNCP : 38565  
Certicateur : MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2028

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer un diplôme de niveau 3 en petite enfance, et acquérir les compétences professionnelles indispensables au métier d'AEPE, auprès des 0-3 ans et des 3-6 ans.

## DURÉE ET RYTHME DE LA FORMATION

La formation se déroule en un **1 an** si l'apprenant possède déjà un diplôme de niveau 3 ou plus (CAP, BEP, BAC, etc.). Dans le cas contraire, la formation se déroule sur **2 ans**.

Les cours sont dispensés de **septembre à juin** en alternant formation théorique et formation pratique.

L'enseignement théorique se déroule sur environ 400 h/an au centre de formation et minimum 448h en situation professionnelle (stage ou apprentissage) :

- **Formation par apprentissage** : les apprenti(e)s réalisent leur formation pratique chez leur employeur, plus un stage de 3 semaines (minimum 96h) dans une autre structure pour découvrir le 2ème public (0-3 ans ou 3-6 ans).

## EQUIVALENCES, PASSERELLES

- Les candidats avec un diplôme supérieur au brevet sont dispensés des enseignements généraux (maths, français, histoire-géo, EPS).
- S'ils ont un CAP, BEP ou Bac Pro, avant le CAP AEPE ils sont également dispensés de PSE.
- Certaines dispenses d'enseignements professionnels peuvent être accordés aux titulaires d'un des diplômes suivants : CPJEPS, ADVF, BEPA SP, CAP SAPVER, BEP ASSP ou MC AD.

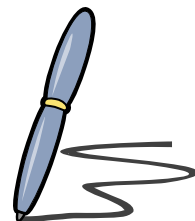
## LE MÉTIER

L'Accompagnant Educatif Petite Enfance est un professionnel de l'accueil et de l'encadrement des enfants de moins de 6 ans. Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des **activités de soins quotidiens** (alimentation, soins d'hygiène, sécurité). Il réalise des **activités d'éveil** contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure également **l'entretien des locaux et des équipements**.

## OÙ L'EXERCER ?

Dans les établissements d'accueil du jeune enfants (EAJE) tels que :

- Les multi accueils
- Les jardins d'enfants
- Les halte-garderie
- Les centres sociaux, les crèches et les micro-crèches, etc.
- Dans les écoles maternelles, en classe ou en périscolaire
- Au domicile des parents ou d'une assistante maternelle, dans une maison d'assistants maternelles (MAM)



## PRÉREQUIS

- Aucun prérequis de diplôme n'est exigé pour accéder à la formation.



## DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Envoi des informations sur la formation et des modalités d'accès à la formation au maximum dans les 15 jours suivant le 1er contact.



## MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

Entre janvier et la rentrée de septembre et avant toute validation du dossier d'inscription, les candidats passent des tests de positionnement lors d'un entretien avec la responsable de formation.



## ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

Les locaux sont desservis par les transports en commun (bus) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des adaptations pédagogiques sont possibles pour les personnes en situation de handicap et/ou avec des difficultés d'apprentissage.



## TARIFS

- La formation est gratuite pour l'apprenti, le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO dont dépend l'entreprise, sans reste à charge pour l'employeur. Les éventuels frais d'hébergement, de repas et de transport restent tout ou partie à la charge de l'apprenti.

# PROGRAMME DÉTAILLÉ DU CAP AEPE

## ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

### BLOC 1 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT (210 H)

**Objectifs : accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages, prendre soin de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne**

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

Formation PSC1 (premier secours)

Formation PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique)

### BLOC 2 : EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL COLLECTIF (32 H)

**Objectifs : savoir exercer son activité en école maternelle, en EAJE et en ACM**

- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement (réseau enfants-parents-professionnels)
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

### BLOC 3 : EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL INDIVIDUEL (59 H)

**Objectifs : savoir exercer son activité à domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels**

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

### CHEF D'ŒUVRE (35 H)

- Accompagnement à la mise en œuvre d'un projet collectif

## ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Français, histoire géographie et enseignement moral et civique
- Mathématiques et physique chimie
- Education physique et sportive

Ces enseignements généraux ne concernent que les candidats sans diplôme supérieur après le brevet.

- PSE – Prévention – Sécurité – Environnement (35h)

Cette épreuve concerne que les candidats sans CAP, BEP ou Bac Pro

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

1 épreuve orale de 25min sur la présentation d'un soin quotidien et l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

1 épreuve écrite d'1h30 sur la compétence « exercer son activité en accueil collectif »

1 épreuve orale de 2h (dont 1h30 de préparation) sur la présentation d'un projet d'accueil

1 épreuve orale de 10 min. Cette épreuve concerne que les apprenti(e)s.

Epreuve écrite et orale de 2h25  
Epreuve écrite de 1h30  
Epreuve écrite de 1h

Epreuve écrite d'1h

# INDIVIDUALISATION DE PARCOURS ET ACCOMPAGNEMENT À LA RÉUSSITE



## Préparation à la certification – 21h

- Examens blancs et révisions

## Préparer son avenir – 14h :

- Atelier CV, lettre de motivation, élaboration de son projet professionnel

## Suivi des apprentissages :

La continuité pédagogique entre le centre de formation et le milieu professionnel se fera à l'aide d'un livret d'apprentissage. Des évaluations tout au long de l'année sont prévues pour suivre les apprentissages, ainsi que des entretiens individuels réguliers.

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



La formation se déroule en alternance, les apprenants acquièrent une véritable expérience professionnelle au cours de leur cursus.

Pour développer les savoirs et savoir-faire mais aussi les savoir-être, nous utilisons une pédagogie active basée sur le vécu en entreprise, des échanges et des débats, des mises en situation sur des plateaux techniques.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION



L'obtention du CAP se fait après validation des épreuves professionnelles et des épreuves générales par le Ministère de l'Éducation Nationale, lors d'évaluations terminales.



## ET APRÈS LA FORMATION ?

### POURSUITES D'ÉTUDE

Possibilité de **poursuivre des études** avec un bac professionnel (BAC PRO SAPAT ou ASSP par exemple), ou **d'intégrer des formations** préparant à des diplômes d'état du secteur sanitaire et social : DEAES Accompagnant Éducatif et Social, DEAP Auxiliaire Puéricultrice, etc.

### DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Accès direct à l'emploi en école maternelle, en crèche, en Service d'Aide à Domicile, etc.

Création d'une activité professionnelle assistante Maternelle Agrée en accueil individuel ou collectif en MAM et Assistante Familiale

Passage de concours (ATSEM par exemple)

## CONTACTS



LYCEE PROFESSIONNEL  
CENTRE DE FORMATION CONTINUE ET UFA  
684 RUE DE LA MAIRIE  
88270 HAROL

Contact du lundi au vendredi  
de 8:30 à 12:30 et de 13:30 à 16:30



03 29 66 84 23



[www.leap-harol.fr](http://www.leap-harol.fr)



[harol@cneap.fr](mailto:harol@cneap.fr)